

Le Faubourg Pointe-aux-Prairies : la nature dessine un quartier



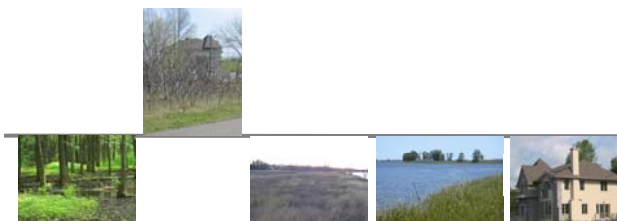
Le Faubourg Pointe-aux-Prairies : la nature dessine un quartier



par

Patricia Di Genova, conseillère en aménagement au
Service du développement culturel, de la qualité du milieu
de vie et de la diversité ethnoculturelle
Direction des grands parcs et de la nature en ville

Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement à la
Direction de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles



Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



L'arrondissement

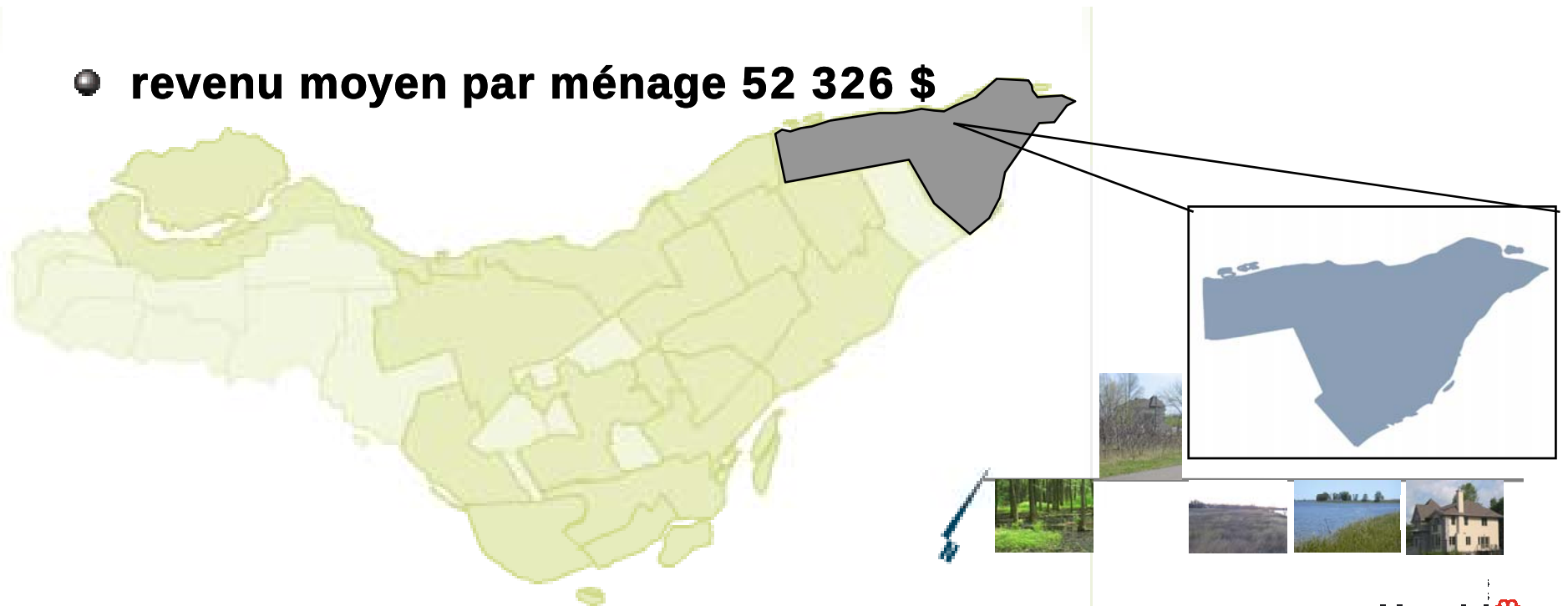


- **49,17 km²**

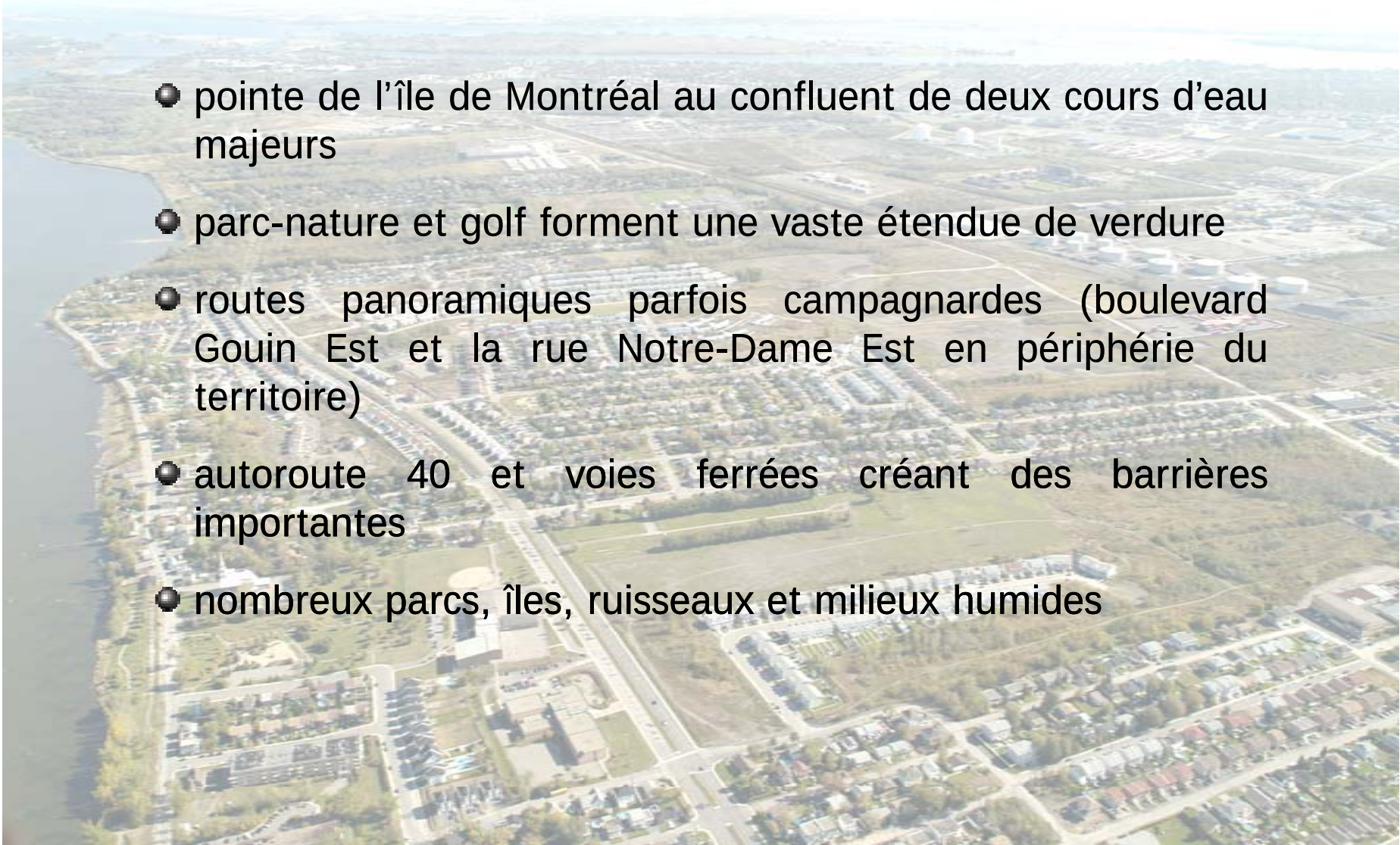
- **102 457 personnes (2083 personnes/km², à Montréal c'est environ 4324 personnes/km²)**

- **39 % sont locataires**

- **revenu moyen par ménage 52 326 \$**





- 
- pointe de l'île de Montréal au confluent de deux cours d'eau majeurs
 - parc-nature et golf forment une vaste étendue de verdure
 - routes panoramiques parfois campagnardes (boulevard Gouin Est et la rue Notre-Dame Est en périphérie du territoire)
 - autoroute 40 et voies ferrées créant des barrières importantes
 - nombreux parcs, îles, ruisseaux et milieux humides

- proximité des secteurs d'emplois (6 parcs industriels)
- disponibilité de sites à développer
- accessibilité aux grands axes routiers
- futur train de banlieue (3 gares projetées)
- qualité de vie (pointe-de-l'île, 28 km de rives, 150 parcs et espaces verts, 2 parcs-nature, écoterritoire, etc.)



- image de l'Est souvent négative (associée aux raffineries)
- sites contaminés à viabiliser (proximité des voies ferrés)
- plusieurs terrains sans infrastructure (financés par les promoteurs, protocole d'entente)
- capacité limitée des infrastructures existantes
- accessibilité aux transports en commun
- bâti vieillissant



Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

POURQUOI UNE POLITIQUE ?

- Un moratoire sur l'acquisition d'espaces naturels est décrété en 1992.
- Depuis 1992, la perte annuelle de bois est d'environ 75 hectares.

ENJEUX

- Les aires protégées en milieu terrestre, à Montréal, équivalent à un peu plus de 3 % de la surface du territoire.
- La Ville vise la protection de 8 % de son territoire, dont 6 % en milieu terrestre.
- Au-delà des bois, on vise l'intégration d'une mosaïque d'habitats (champs, friches, milieux humides) à la trame urbaine.



TROIS GRANDS OBJECTIFS :

- Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal.
- Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents.
- Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.





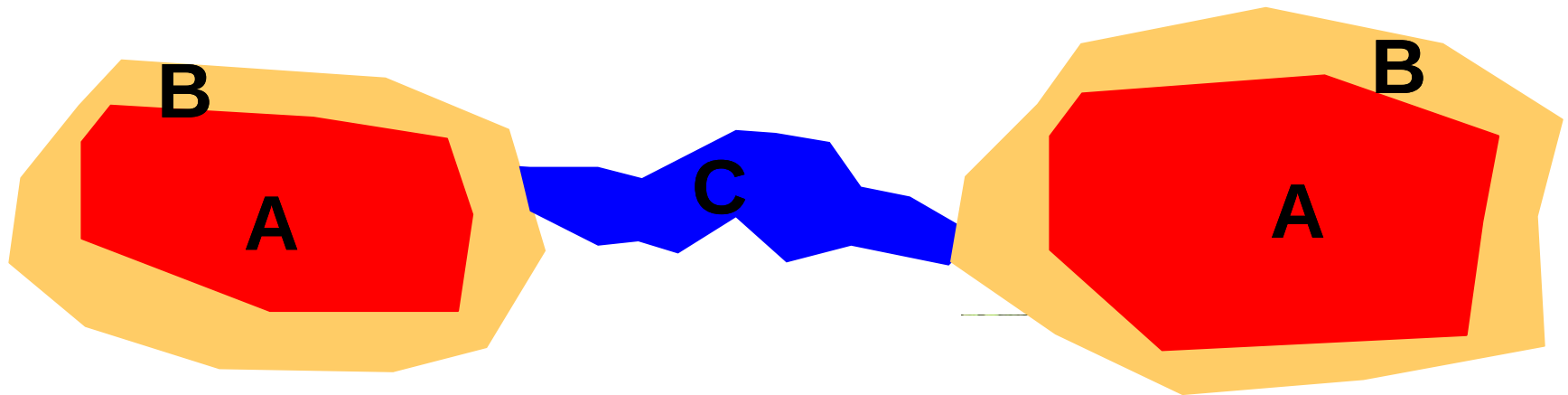
Où s'effectue la protection ?



Le réseau écologique

Tel que défini dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* adoptée en décembre **2004**

- A) **Zone noyau** : foyer de biodiversité à protéger
- B) **Zone tampon** : zone de protection de la zone noyau
- C) **Couloir** : corridor reliant les zones noyaux entre elles



A photograph of a forest scene. Tall trees with green foliage are visible, and sunlight is filtering through the canopy, creating a bright, dappled light effect on the ground. The ground appears to be covered in grass and fallen leaves.



Les objectifs spécifiques :

- suppléer à la carence d'espaces naturels
- préserver la biodiversité
- maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels
- consolider les limites du parc-nature
- assurer une alimentation d'eau adéquate au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais de tête ainsi qu'une eau de qualité
- conserver les bois le long de l'autoroute 40



Plan d'urbanisme

Plan d'urbanisme de Montréal



Montréal

● ***Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel»***

● préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain



Montréal

Chapitre d'arrondissement

Plan d'urbanisme de Montréal
PARTIE II : CHAPITRE 20

Arrondissement
de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles –
Montréal-Est



SEPTEMBRE 2005

Montréal

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal-Est
Montréal

● **« favoriser l'accès aux rives et la mise en valeur de la pointe de l'île tout en protégeant les berges »;**

● **« Valoriser les éléments d'intérêt naturel et les intégrer au milieu urbain ».**



Montréal

Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



Le site

L'historique



Problématique urbaine

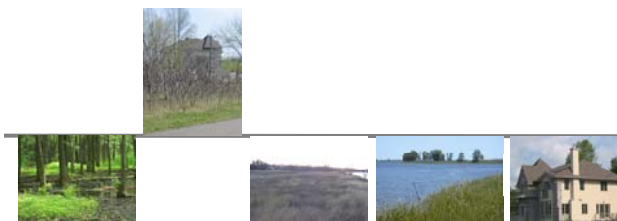
- un tracé de rue inapproprié
- la présence de la ligne hydroélectrique
- le centre de traitement des eaux usées
- les servitudes d'infrastructures souterraines et artérielles
- la partie sud-ouest du site contaminée
- des quartiers résidentiels adjacents
- un secteur industriel en bordure sud du site

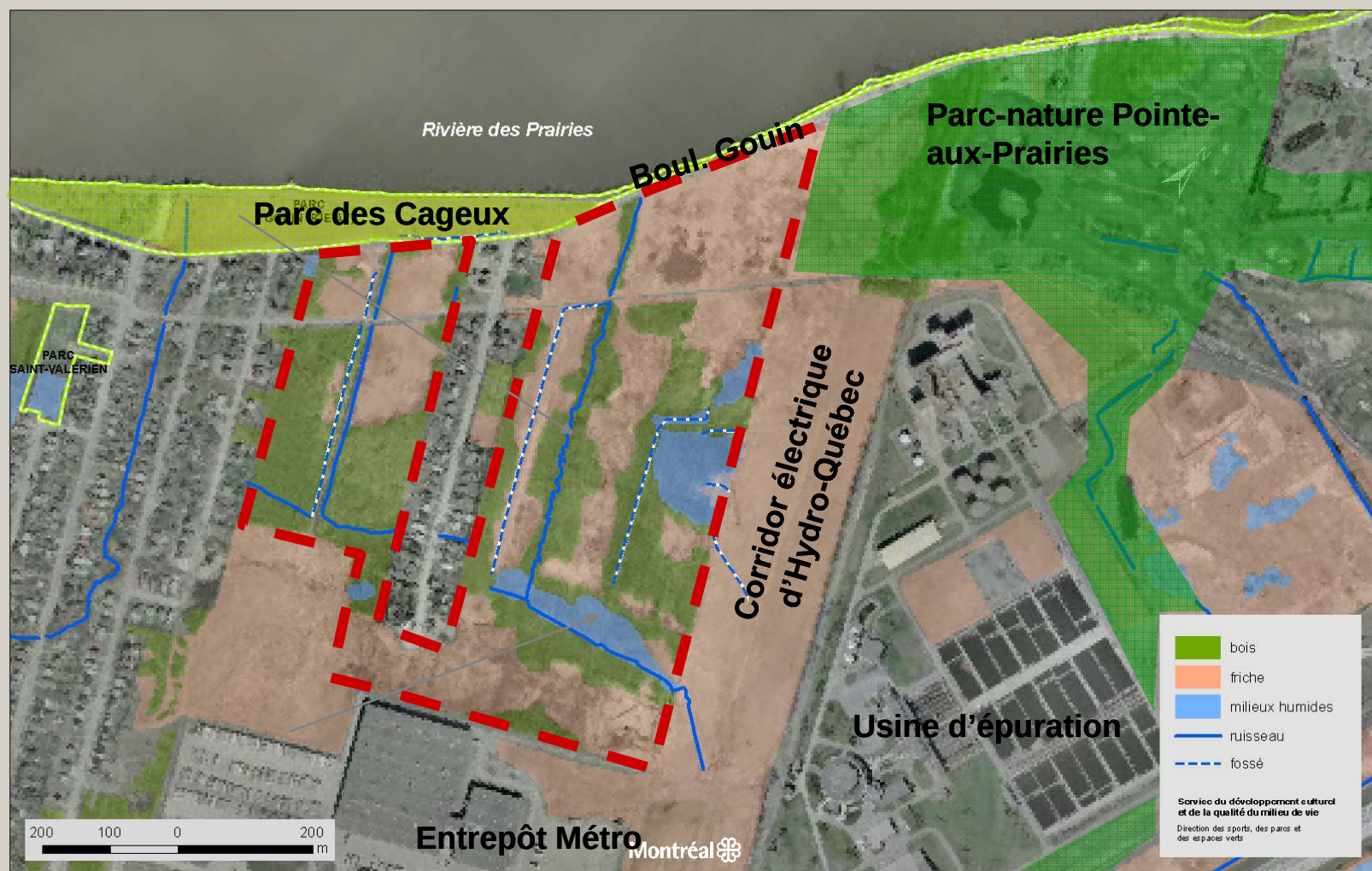


Le patrimoine naturel



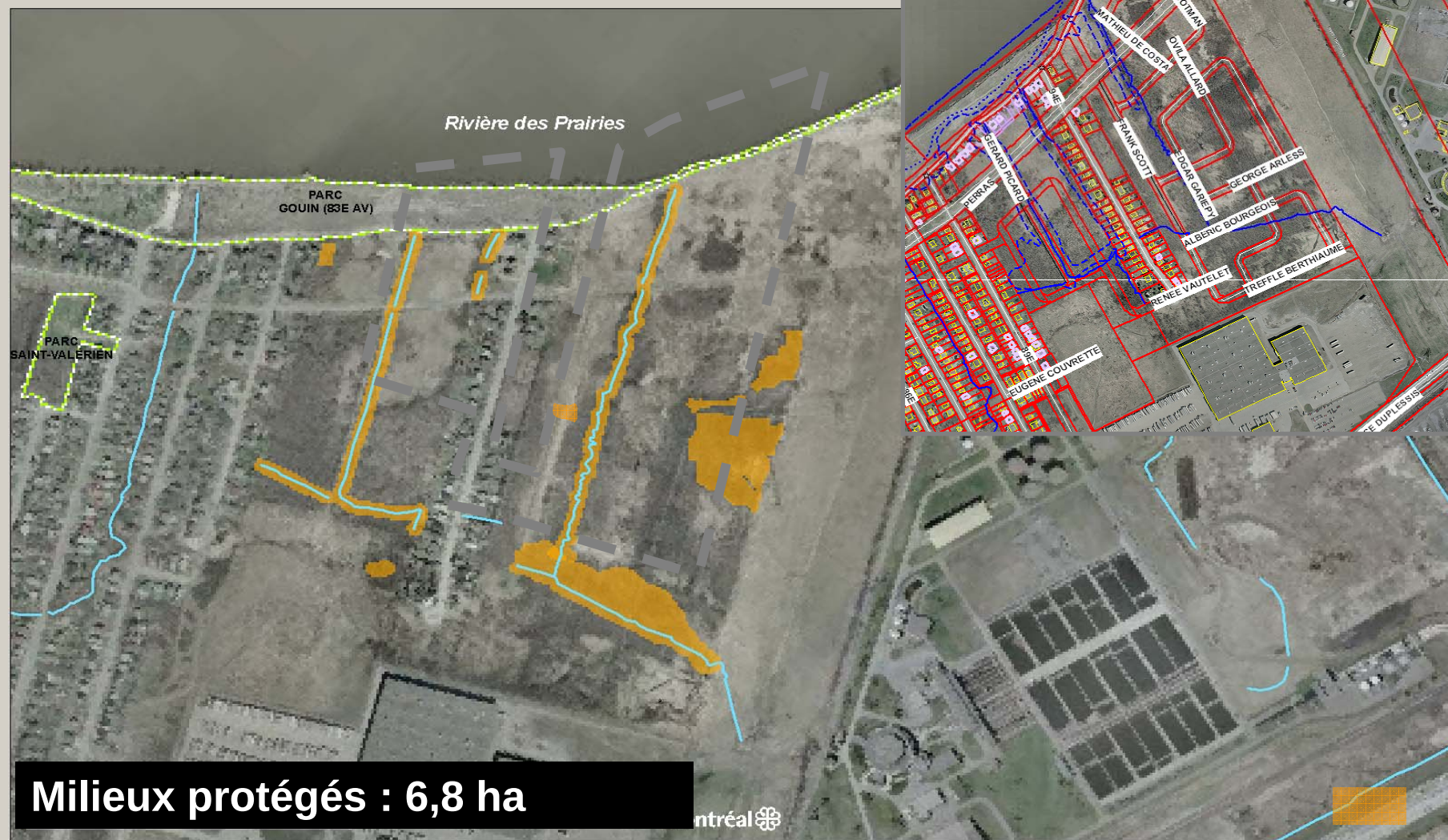
Mosaïque d'habitats qui se compose d'un réseau de milieux humides (marécages), d'un ruisseau avec des rives boisées en lien avec la rivière des Prairies et d'une zone riveraine en bordure de la rivière.





D:\SIG\PPMN\08TVEST\94e\logio\050214\PPMN94ePlan1_050401.mxd

Les milieux hydriques et humides



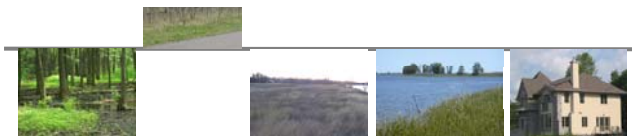
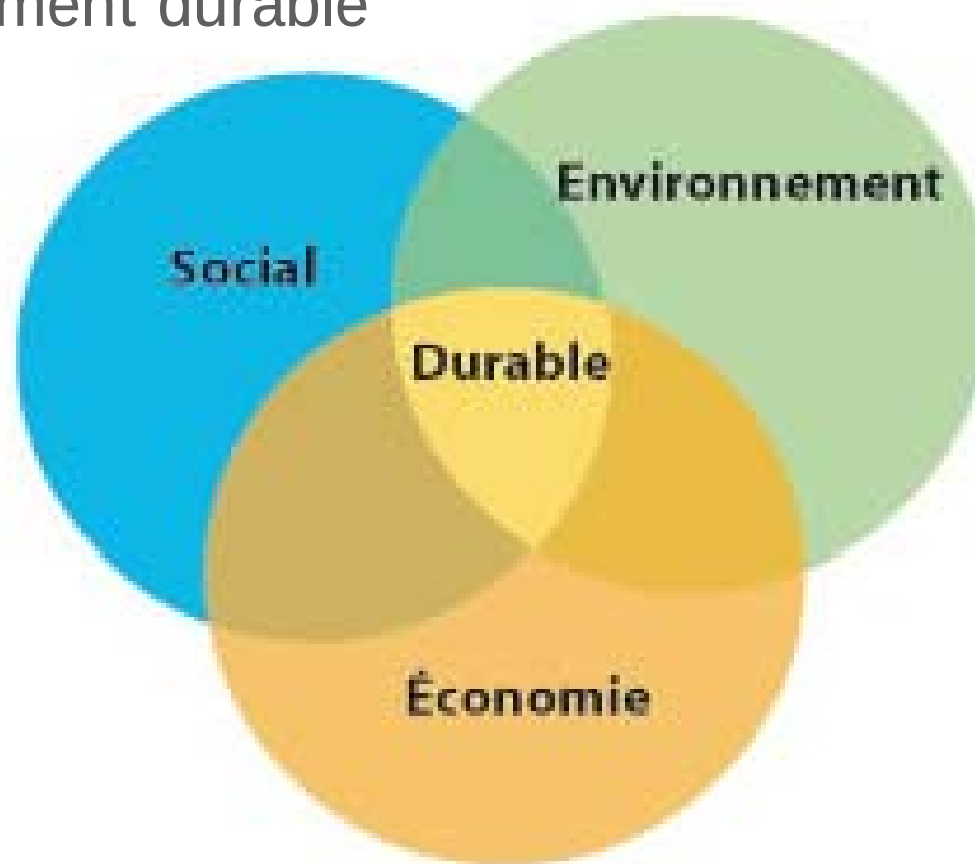
Les enjeux

- la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel
- volonté de développement du territoire dans un contexte immobilier favorable

Intégration du patrimoine naturel à une trame urbaine et à un cadre bâti harmonieux, le tout dans le respect des objectifs de la PPRLP, de la PPMVMN et du plan d'urbanisme.



Le développement durable



Processus de planification concertée

**Identification des objectifs et critères
d'aménagement de part et d'autre**

Élaboration des scénarios

Évaluation écologique et économique

Optimisation du concept d'aménagement

Montage financier et partenariat d'affaires



Communication et consultation



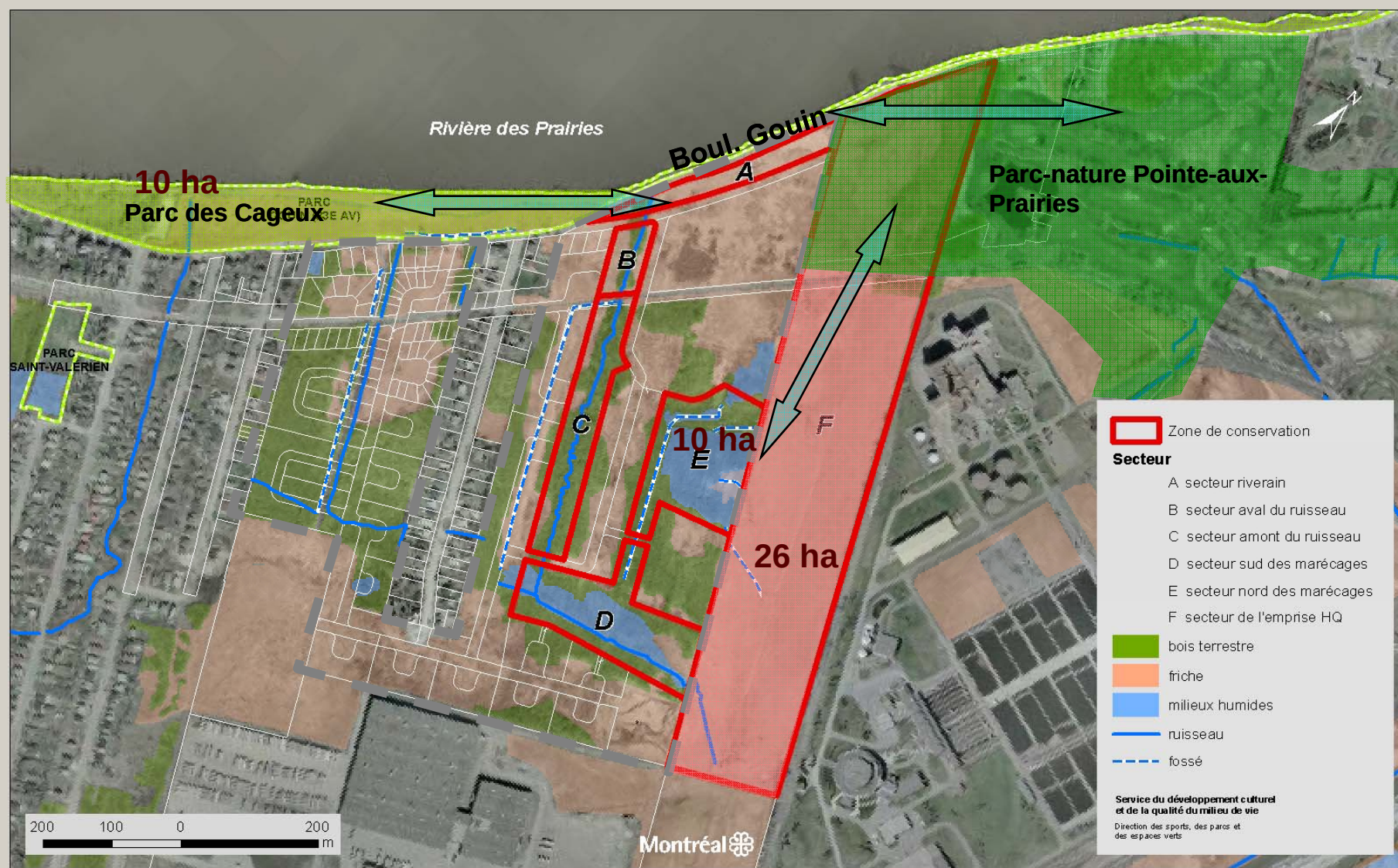
Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- L'historique
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



Le projet de conservation



D:\SIG\PPMN\081\VEST\94e\Vallogio050214\PPMN94ePlan2_0504017.mxd

Le plan d'ensemble



Mise en valeur de la zone de conservation

- déplacement du boulevard Gouin
- implantation d'un pôle d'accès à la rivière des Prairies et création d'un lien entre le parc-nature et le parc des Cageux
- profilage du talus de la rive et naturalisation des berges
- contrôle du niveau des eaux du ruisseau et des marécages
- création d'un marais en bordure de la rive
- travaux de plantation dans le parc des Cageux



Une collaboration informelle



Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



La mise en œuvre

- opération cadastrale
- achats / ventes
- changement de zonage, PIIA
- protocole d'entente (infrastructures, zone de conservation)
- faisabilité hydrique
- ententes connexes



La nature dessine un quartier



Plan de la présentation



- L'arrondissement
- La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Le site
- Le concept d'aménagement
- La mise en œuvre
- Une vision plus globale



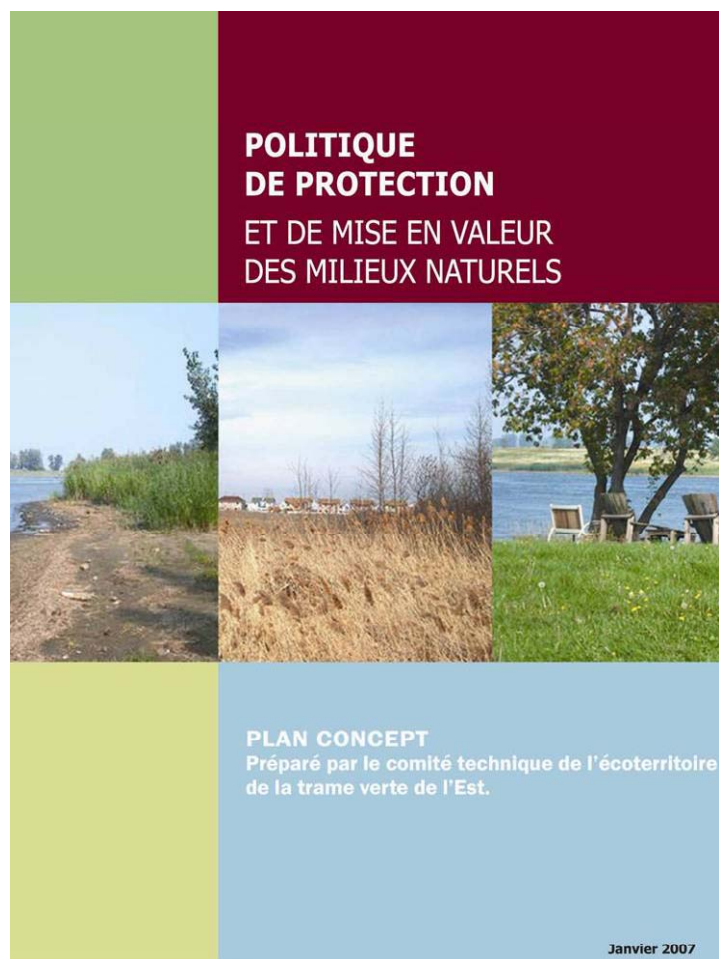
Une vision plus globale

Le Plan concept de la trame verte de l'Est

- prévoir la meilleure utilisation possible de l'écoterritoire qui reflète les aspirations des citoyens
- présenter les enjeux liés à la protection de ces lieux uniques
- proposer une vision du devenir de l'écoterritoire en tant que patrimoine collectif



Démarche d'élaboration



Montréal 

1. Connaissance du territoire
2. Atelier de consultation
3. Élaboration du plan concept préliminaire
4. Consultation publique
5. Adoption du plan concept final



Montréal 

La nature développe un arrondissement

